

# HÉTIS

Haute école du travail  
et de l'Intervention sociale

## Règlement Admission Rentrée 2025

## Moniteur Educateur – Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

## ACCES A LA FORMATION

L'inscription aux épreuves d'admission à la formation de Moniteur-Educateur et de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale n'exige aucun prérequis.

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

1° Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;

2° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

3° Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions de l'[arrêté du 25 avril 2006](#) relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;

3°bis Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'[arrêté du 20 juin 2007](#) relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions du présent arrêté.

4°bis Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté.

A l'exception des candidats ci-dessus mentionné, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien.

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale et au diplôme d'Etat de moniteur éducateur est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien.

Cet entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de moniteur éducateur ou de technicien de l'intervention sociale et familiale, ainsi que son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement de formation après



avis de la commission d'admission.

Cette commission d'admission comprend le directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, le responsable de la formation préparant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou le responsable du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou des formateurs de l'établissement. Elle peut comprendre un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale .

Cette commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission.

## INSCRIPTION

**Vous êtes candidat.e à la Sélection « MONITEUR-EDUCATEUR – TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIAL ET FAMILIALE » pour la rentrée de Septembre 2025**

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** remplir la fiche d'inscription en ligne, disponible sur notre site [www.hetis.fr](http://www.hetis.fr) à la rubrique « *Candidature* » avant le **7 mars 2025** et créer votre espace candidat sur notre plateforme.

AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA ACCEPTE

Pour valider votre inscription, vous devez impérativement fournir, **via votre espace candidat**, avant le **7 mars 2025**:

- ✓ **un curriculum vitae**
- ✓ **une lettre de motivation d'une page maximum explicitant votre projet professionnel et vos attentes relatives à la formation**
- ✓ **la copie recto/verso de votre pièce d'identité**
- ✓ **une copie de vos diplômes déjà obtenus ( si vous êtes concerné.e)**

Deux sessions d'inscriptions sont proposées aux candidats, selon le site sur lequel ils souhaitent suivre la formation :

- Campus de Nice
- Campus de Draguignan

Pour le campus de Nice, les entretiens ont lieu en soirée, entre 17h et 20h.

Pour le campus de Draguignan, les entretiens ont lieu en journée, entre 8h30 et 17h.

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

Date limite d'inscription : le 7 mars 2025

Envoi des convocations PAR MAIL : le lundi 10 mars 2025

Période des entretiens d'admission : **entre le lundi 17 et le vendredi 21 mars 2025.**

Merci de vous munir d'une pièce d'identité le jour des épreuves.

## COUT DE LA FORMATION

- ✓ **Dans le cas de la formation en voie directe** : le coût est pris en charge par La Region Sud. Le candidat devra s'affranchir des Droits d'Inscription uniquement qui seront de 170 € pour la rentrée 2025\*.
- ✓ **Dans le cas de la formation en situation d'emploi** : le coût est de 13300 €\*. Contactez l'établissement pour des informations adaptées à votre situation au 04 92 07 77 97.

*\*Tarif en vigueur ; montant pouvant être révisé.*

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706